

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 mars 2013

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 109 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Michel AMBROSINO - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Suzanne CENTINO - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Claude DAUMERGUE - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Gérard FERREOL - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER - PERREAUT - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUIKHT - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Vincent GOMEZ - Jean-Pierre BERTRAND représenté par René CAMPIONI - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - Patrick BORE représenté par Henri MATTEI - Pascal CHAIX représenté par Danielle MILON - Gérard CHENOZ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Alain CROCE représenté par Joël DUTTO - Eric DI MECO représenté par Paul HUBAC - Samia GHALI représentée par Alexandre BIZAILLON - Roland GIBERTI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Gérard GRAUGNARD représenté par Antoine LORENZI - Michel ILLAC représenté par Frédéric OUNANIAN - Catherine JALINOT représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Mourad KAHOUl représenté par Claude DAUMERGUE - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Alain LAURENS représenté par René MALLEVILLE - Laurent LAVIE représenté par Guy PONTOUS - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN - Corinne LEGAL représentée par Jean-François DENIS - Michel LO IACONO représenté par Jean BRUNEL - Myriam MALLIA représentée par Michelle GUEYDAN - Martine MATTEI représentée par Marc POGGIALE - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Renaud MUSELIER représenté par Xavier CACHARD - Sylvie NESPOULOUS représentée par Pierre SEMERIVA - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc BENZI - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Benoît PAYAN représenté par Clément YANA - Claude PICCIRILLO représenté par Eugène CASELLI - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Claude TORNOR représenté par Eric LEOTARD - Jean VIARD représenté par Bernard MOREL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Philippe CAMILLIERI - Jean-Marc CORTEGGIANI - Martine GOELZER - Gérard GUISSANI - Bernard JACQUIER - Laurence JOUANDON - Albert LAPEYRE - Jacqueline MAURIC - Jacques ROCCA SERRA - Henri RUGGERI - Philippe SAN MARCO - Christel SIMONETTI-ACHARD.

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

DDIP 012-208/13/CC

■ Attribution d'une subvention au Pôle de Compétitivité Eurobiomed.

DPEATSV 13/9443/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de sa stratégie de développement par l'économie de la connaissance, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, outre son soutien au fonctionnement des pôles de compétitivité, participe au financement des projets de recherche et développement sur son territoire en abondant au Fond Unique Interministériel.

Eurobiomed est le pôle de compétitivité bi-régional Languedoc Roussillon et Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la filière santé/biotechnologies.

La mission du pôle de compétitivité est de contribuer au développement de la filière santé sur les deux régions. Il a pour objectifs de devenir un acteur reconnu pour l'accès aux financements, l'accès aux projets et un référent sur ces régions pour l'animation et la mise en réseau de tous les acteurs de la filière santé.

Sur Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon, avec plus de 180 entreprises en sciences de la vie pour plus de 15 000 emplois directs, 39 000 étudiants en sciences du vivant diplômés chaque année, le pôle Eurobiomed, représente un enjeu économique important.

Marseille Provence Métropole est impliquée dans ce pôle de par les compétences académiques (CHU, CNRS, INSERM...) et industrielles (Innate Pharma, Ipsogen, Trophos, Immunotech...) reconnues sur l'Aire Métropolitaine Marseillaise.

Par ailleurs, afin de favoriser le développement de la filière santé/biotech, Marseille Provence Métropole développe une offre foncière et immobilière adaptée aux starts-up de biotechnologies sur Luminy.

Environ 30 000 m² shon seront mis à disposition des entreprises en création et en développement :

- Luminy Biotech I : 1 400 m² shon entièrement occupés
- Bâtiments modulaires : 2 500 m² shon entièrement occupés
- Luminy Biotech II : 3 400 m² shon livrés en janvier 2009 pour la pépinière Grand Luminy et 2 entreprises
- Innate Pharma : 2 500 m² shon livrés en déc. 2008 (bâtiment ex Icorem)
- Luminy Biotech III : 1 000 m² shon – Livraison avril 2013.
- Terrains à bâtir : 7 500 m² shon disponibles
(Propriété Ville de Marseille)
- 2 sites à l'étude : 1 800 m² shon dans un bâtiment à réhabiliter (BRGM)

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013

10 000 m² shon sur un terrain de 24 000 m² propriété d'Aix-Marseille Université

Afin de compléter l'offre foncière et immobilière d'entreprises de biotechnologies plus matures, la zone d'activité Athélia V développera à terme environ 30 hectares.

Les axes prioritaires du pôle Eurobiomed sont les suivants :

- maladies infectieuses et tropicales
- dispositifs médicaux et bio-ingénierie
- soins et accompagnement au vieillissement
- cancers rares et agressifs
- immunologie et applications thérapeutiques

Le pôle représente aujourd'hui :

- 206 adhérents dont 105 en Provence-Alpes-Côte d'Azur et dont 60 sur Marseille Provence Métropole
- sur les 60 membres de MPM, 36 sont des entreprises
- 117 projets financés représentant un budget total de 402 millions d'euros, financés à hauteur de 106 millions d'euros de financements publics

En 2012, les éléments marquant du bilan ont été les suivants :

- la réalisation de 36 manifestations Eurobiomed dont 10 manifestations en partenariat
- la participation à des salons professionnels et missions économiques à l'international
- l'organisation d'un évènement aux USA : FABS 2012
- l'implication dans des évènementiels en lien avec les thématiques du pôle
- le suivi et le développement du projet européen Euromédiag
- le travail de soutien au développement de plates-formes technologiques

Les objectifs du pôle pour 2013 sont les suivants :

- rédiger la feuille de route stratégique 3.0 en vue de la signature des prochains contrats de performance en juin 2013
- le développement du flux de projets de Recherche et Développement
- la prospection de nouveaux membres du pôle
- le développement des services aux entreprises (formations, marketing, communication...)
- des actions d'animation de la filière santé / biotechnologies (rencontres Biorezo, journées, thématiques, organisation de colloques...)
- des actions à l'international (participation à des salons professionnels, à des missions économiques...)
- des mises en relation avec les autres pôles de compétitivité bio
- le développement des outils de communication
- le changement de locaux à Marseille pour se rapprocher de la SATT (Société d'Accélération de Transfert de Technologie)

Le budget prévisionnel de l'association Eurobiomed pour le développement du pôle de compétitivité sur la filière santé / biotechnologies pour 2013 s'élève à 1 069 055 euros.

Dépenses (en euros)		Recettes (en euros)	
Achat	6 500	Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole	50 000
Location	65 000	DIRRECTE	140 000
Charges locatives	6 000	Conseil Régional PACA	200 000
Prime d'assurance	4 500	Conseil Régional Languedoc Roussillon	100 000
Entretien locaux	4 000	Conseil Général des Bouches du Rhône 13	20 000
Frais de colloque / séminaires	75 000	Conseil Général des Alpes Maritime 06	10 000
Rémunération d'intermédiaires	70 000	Communauté d'Agglomération de Montpellier	40 000
Publicité- Impression-Édition	63 095	Communauté du pays d'Aix	10 000
Transport de biens	1 000	Toulon Provence Méditerranée	12 000
Déplacements	55 000	Communauté d'Agglomération de Nîmes	20 000

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013

Frais de postaux et télécom	15 000	Nice Côte d'Azur	45 000
Adhésion groupes professionnels	10 000	Cotisations	267 055
Charges de personnels	520 960	Contributions et valorisations volontaires en nature	155 000
Autres charges financières	3 000		
Dotations aux amortissements	15 000		
Contributions et valorisations	155 000		
Total	1 069 055	Total	1 069 055

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir le développement du pôle de compétitivité Eurobiomed.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 50 000 euros au pôle de compétitivité Eurobiomed.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2013 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Sous-politique B330 - Chapitre 65, Article 6574 intitulé « Subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 90.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
aux Technopôles et Agglomération numérique,
Université, Recherche

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Jérôme ORGEAS

Eric DIARD

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole
DDIP 012-208/13/CC

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI

Signé le 22 Mars 2013
Reçu au Contrôle de légalité le 25 mars 2013